



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Lyon, le 14 JAN. 2019

**Arrêté n° 19 - 007**

**portant inscription au titre des monuments historiques  
de l'église Saint-Jean-Baptiste à OLMET (Puy-de-Dôme)**

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,**

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 25 septembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste à Olmet présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'authenticité des éléments constituant sa structure et de son décor original réalisé dans un style orientalisant par le chantre de l'école de Murol, courant paysagiste auvergnat,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** est inscrite au titre des monuments historiques l'église Saint-Jean-Baptiste à OLMET située sur la parcelle n° 106 d'une contenance de 1348 m<sup>2</sup>, figurant au cadastre section AI et appartenant à la COMMUNE D'OLMET (SIREN 216 302 604) depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2:** le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 3:** le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes



Pascal MAILHOS

P.J. : 1 plan

Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
OLMET

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 20/08/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CLERMONT-FERRAND  
Centre des impôts foncier Boulevard  
Barthelot 63033  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 54 -fax  
ptgc.puy-de-dome@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**Vu pour être annexé  
à l'arrêté n° 19-007  
du 14 JAN. 2019**

